Signature:	Signature:
Fait à [lieu], le [date]	Fait à [ <i>lieu</i> ], le [ <i>date</i> ]

en deux exemplaires en français.

## II. CONDITIONS GÉNÉRALES DU CONTRAT-CADRE DE SERVICES

## II.1 DÉFINITIONS

Aux fins du CC, les définitions suivantes (des termes indiqués en *italique* dans le texte) sont applicables:

"auteur": toute personne physique qui contribue à la production du résultat;

"back office": le(s) système(s) interne(s) utilisé(s) par les parties pour traiter les factures électroniques;

**"bon de commande"**: forme simplifiée de contrat par lequel le pouvoir adjudicateur commande des services au titre du CC;

"conflit d'intérêts": situation dans laquelle l'exécution impartiale et objective du CC par le contractant est compromise pour des motifs familiaux, affectifs, d'affinité politique ou nationale, d'intérêt économique ou pour tout autre motif de communauté d'intérêt avec le pouvoir adjudicateur ou un tiers en rapport avec l'objet du CC;

"demande de services": document produit par le pouvoir adjudicateur demandant aux contractants d'un CC multiple de fournir une offre spécifique de services dont les conditions ne sont pas entièrement définies dans le CC:

"document de contrôle des interfaces": document d'orientation qui énonce les spécifications techniques, les normes de messagerie, les normes de sécurité, les règles syntaxiques et sémantiques, etc. pour faciliter la connexion de machine à machine. Ce document est mis à jour régulièrement;

"droit préexistant": tout droit de propriété industrielle et intellectuelle sur un *matériel préexistant*; il peut s'agir d'un droit de propriété, d'un droit de licence et/ou d'un droit d'utilisation appartenant au contractant, à l'*auteur*, au pouvoir adjudicateur ainsi qu'à tout tiers;

"e-PRIOR": plateforme de communication axée sur le service, qui fournit une série de services web et permet l'échange de messages et de documents électroniques normalisés entre les parties; Cet échange se fait au moyen de services web, avec une connexion de machine à machine entre les systèmes de *back office* des parties (*messages EDI*), ou au moyen d'une application web (le *portail fournisseurs*). La plateforme peut être utilisée pour l'échange, entre les parties, de documents électroniques tels que les factures électroniques;

"exécution d'un bon de commande": exécution de tâches et prestation par le contractant des services achetés pour le pouvoir adjudicateur;

"exécution du CC": l'achat de services envisagé dans le CC par la signature et l'exécution de bons de commande;

"faute professionnelle grave": violation des dispositions législatives ou réglementaires applicables ou des normes de déontologie de la profession à laquelle appartient un contractant ou une personne liée, y compris toute conduite donnant lieu à une exploitation ou des abus sexuels ou autres, ou toute conduite fautive du contractant ou d'une personne liée qui a une incidence sur sa crédibilité professionnelle, dès lors que cette conduite dénote une intention fautive ou une négligence grave;

"force majeure": toute situation ou tout événement imprévisible et exceptionnel, indépendant de la volonté des parties, qui empêche l'une d'entre elles d'exécuter une ou plusieurs de ses obligations découlant du CC. La situation ou l'événement ne doit pas être imputable à la faute ou à la négligence de l'une des parties ou d'un sous-traitant, et doit se révéler inévitable en dépit de toute la diligence employée. Une défaillance dans une prestation, le défaut des équipements, du matériel ou des matériaux ou leur mise à disposition tardive, les conflits de travail, les grèves et les difficultés financières ne peuvent être invoqués comme cas de *force majeure*, sauf si cette situation est la conséquence directe d'un cas de *force majeure* établi;